Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfet de la Mayenne

LA MAYENNE
Le Département

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC EN MAYENNE

Programme d'actions

RCT DEVIENT ROUGE VIF territoires STRATÉGIE & CONSEIL

SOMMAIRE

- Introduction — p 3

- Le programme d'actions
  - L'amélioration de l'offre de mobilité — p 7
  - L'amélioration et la structuration des Maisons de services au public du département — p 18
  - L'accessibilité à l'offre de soins — p 27
  - L'accompagnement des séniors et des publics fragiles — p 38
  - L'accompagnement des jeunes mayennais — p 48
  - Les actions transversales — p 60

0 INTRODUCTION

INTRODUCTION

Le contexte réglementaire

- La **loi n° 2015-991 du 7 août 2015** portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit dans son article 98 la mise en place de **schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public.**

- La notion de services intègre **l'ensemble des services publics ou privés** qui répondent aux besoins des usagers sur le territoire. Par ailleurs, le schéma s'attache **aux différentes dimensions de l'accessibilité.**

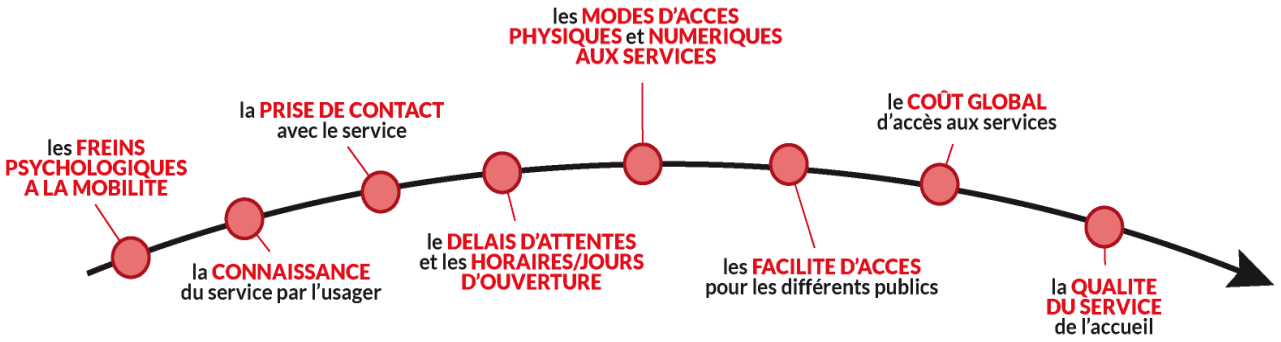

- La loi prévoit dans ce cadre, **l'élaboration d'un programme d'actions à un horizon de 6 ans** portant sur l'amélioration des services au public.

- La **mise en œuvre des actions donne lieu à une convention conclue entre le représentant de l'État dans le département, le Département**, les communes et groupements intéressés ainsi que les organismes publics et privés concernés et les associations d'usagers des services au public dans le département.

INTRODUCTION
Le schéma en Mayenne

- Lancée en août 2016, l'élaboration du SDAASAP de la Mayenne s'inscrit dans un engagement préalable sur la question des services publics et de leur accessibilité. Le département s'était ainsi engagé dans la démarche « + de services au public ».

- L'élaboration du schéma s'est organisée autour de deux étapes : **diagnostic et plan d'actions** avec différents temps forts :

  - Dans une **logique de co-construction et de prise en compte des besoins territoriaux, deux séries d'ateliers** ont été organisées en décembre 2016 et en février 2017 sur le territoire des EPCI du département.

  - **Une enquête à destination des habitants a également été menée en octobre 2016.**

INTRODUCTION

Les principes

- Au regard des éléments de diagnostic et des entretiens préalables, cinq thématiques prioritaires ont été définies pour le SDAASAP de la Mayenne pour lesquelles se décline le programme d'actions :

  1. **L'amélioration de l'offre de mobilité**
  2. **L'amélioration et la structuration des Maisons de services au public** du département
  3. **L'accessibilité à l'offre de soins**
  4. **L'accompagnement des séniors et des publics fragiles**
  5. **L'accompagnement des jeunes mayennais**

- Dans un souci d'appropriation et de lisibilité, le programme d'actions a été conçu selon trois niveaux :
  - **Des projets** pouvant être mis en place rapidement par les services de l' État ou le Conseil départemental
  - **Des incitations** qui correspondent à des actions repérées comme nécessaires mais dont les leviers sont extérieurs
  - **Des préconisations** qui répondent à des problématiques identifiées

1 L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE MOBILITES

OFFRE DE MOBILITÉ

Eléments de contexte

- Un département structuré par plusieurs axes de transport : réseau autoroutier et ferroviaire d'est en ouest, réseau routier national et départemental maillant le reste du territoire.
- Un taux de motorisation des ménages de 88% en Mayenne (pour 81% en France)
- Une offre de transports collectifs existante sur le territoire : transport scolaire, navettes express reliant Laval aux autres pôles du département, transport urbain à Laval,…
- Des initiatives départementales et locales permettant de mailler plus finement le territoire et à destination de publics variés : transport à la demande, plateforme mobilité, développement des mobilités collaboratives…
- Néanmoins, une importante inégalité d'accès aux transports collectifs et des difficultés d'accès aux pôles de services inter et intra-départementaux pour les publics les moins motorisés.

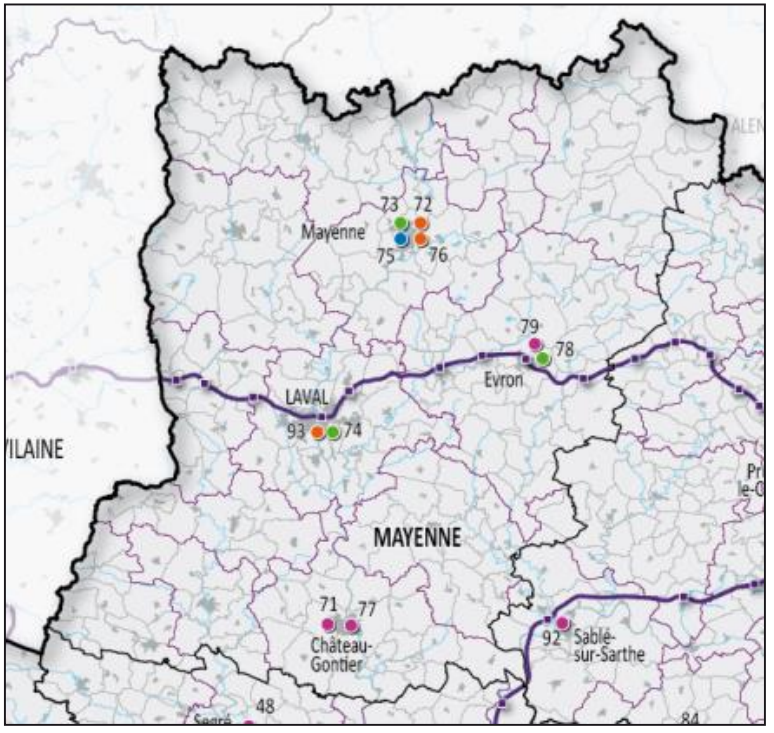

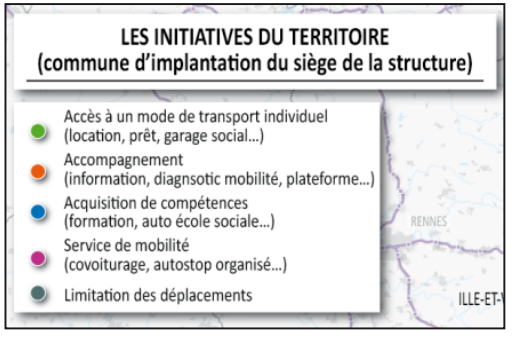

OFFRE DE MOBILITÉ

Les actions du SDAASAP de la Mayenne

- **Des projets à mettre en place rapidement**
  - 1/ Mettre en place une instance de concertation départementale sur la question des mobilités
  - 2/ Valoriser l'offre de transport existante
  - 3/ Faciliter le développement du covoiturage

- **Des incitations fortes**
  - 1/ Développer les outils de gestion numérique d'aide à la mobilité et leur usage
  - 2/ Développer l'intermodalité dans les territoires infra et extra-départementaux

- **Des préconisations à décliner**
  - 1/ Développer l'usage des modes doux et alternatifs sur le territoire mayennais
  - 2/ Valoriser et susciter les initiatives locales existantes en matière de déplacement
  - 3/ Expérimenter de nouvelles formes de transport et de tarification

OFFRE DE MOBILITÉ / LES PROJETS

1/ Mettre en place une gouvernance départementale sur la question des mobilités

Pourquoi ?

- Une coordination insuffisante entre les acteurs du transport à l'échelle régionale, départementale et locale. En conséquence, l'intermodalité est peu développée sur le territoire.
- La mise en réseau des acteurs du transport à l'échelle départementale peut s'avérer bénéfique dans un contexte de transfert de compétences vers la Région.
- Un réseau mobilité existant animé par la Direction départementale des territoires (DDT).

Qui ?

- Porteurs de projet : **Conseil régional et Conseil départemental (interface des acteurs locaux), EPCI.**
- Acteurs à associer : représentants des EPCI, acteurs du transport sur le territoire, DDT.

Comment ?

Mise en œuvre par le Département, en lien avec la Région

- Structurer un temps de concertation avec les EPCI afin d'assurer la transmission des informations et des besoins dans le contexte d'évolution des compétences.
- Encourager la remontée des informations depuis l'échelon local pour identifier les besoins de la population et leurs évolutions.
- En dehors des temps de concertation, garantir un relais entre les EPCI et la Région afin d'améliorer la communication entre les acteurs.
- Mettre en avant les initiatives portées localement (mobilités collaboratives, modes actifs…) et encourager les retours d'expérience *(cf. Préconisation 2)*.

Mise en œuvre par les EPCI en lien avec le Département

- Structurer un temps de concertation avec les territoires limitrophes hors département, qui par leur offre de services peuvent venir en complémentarité de l'offre locale.

Quand ?

- 2018 : Définition des temps de concertation en lien avec la Région.
- A partir de 2019 : Temps de concertation réguliers et liens continus entre les acteurs mobilisés pour l'actualisation des informations « en temps réel ».

Modalités de suivi

- Nombre et profil des acteurs mobilisés lors des réunions de concertation.

OFFRE DE MOBILITÉ / LES PROJETS

2/ Valoriser l'offre de transport existante

Pourquoi ?

- Une méconnaissance de la part des usagers de la richesse de l'offre de transport départemental, de ses modalités et de ses horaires.
- Des sites internet regroupant l'information (Destineo à l'échelle régionale) encore trop peu connus des usagers.
- Des relais locaux à valoriser.

Qui ?

- Porteurs de projet : **Conseil Régional, autorités organisatrices de transport, EPCI**
- Acteurs à associer : MSAP, associations

Comment ?

Préalable

- Coordination des acteurs de la mobilité concernant les informations à communiquer et les modalités de diffusion (Quoi? De qui? Pour qui?) au travers de l'instance de concertation *(cf. Projet 1)*.

Mise en œuvre

- Relayer l'information au niveau local (offre existante, horaires, réorientation de l'usager, etc.) par le biais des lieux d'accueil du public (MSAP, mairies, CCAS, PIJ, etc.).
- S'assurer d'une large diffusion par la Région de l'outil Destineo (flyers, affiches, autres) pour les campagnes d'informations.
- Utiliser les points d'arrêts de transports comme relais d'information de proximité (« Points Mobilités ») sur le réseau de transport global (carte du réseau et points multimodaux; horaires) et les contacts utiles (internet, téléphone accessible par QR code,…).
- Réaliser des actions de communication ciblées (jeunes, familles, seniors, etc.) concernant le transport à la demande pour favoriser la connaissance et l'usage du service.
- Sensibiliser les habitants à l'usage du transport collectif (praticité, impact sur l'environnement, coût, etc.) en lien avec l'information sur le recours à la voiture individuelle et ses conséquences.

Quand ?

- A définir par l'instance de concertation sur la question des mobilités.

Modalités de suivi

- Nombre et profil des utilisateurs du transport à la demande par secteur d'EPCI chaque année.
- Nombre de lieux recevant du public ou d'équipements de transports ayant diffusé de l'information.
- Nombre de documents d'information (plaquette, flyers, etc.) ou de campagne d'information réalisés.

OFFRE DE MOBILITÉ / LES PROJETS

3/ Faciliter le développement du covoiturage

Pourquoi ?

- Un maillage en aires de covoiturage différent suivant les secteurs, constitué principalement dans une optique de déplacements domicile-travail plutôt que d'accès aux services.
- Une appropriation par les covoitureurs d'espaces non prévus à cet effet (parkings de magasins, aires d'opportunité sur des espaces libres, etc.).
- Un site internet, covoiturage53, qui coexiste avec d'autres outils de mise en relation (Blablacar, Idvroom) .

Qui ?

- Porteur de projet : **Conseil départemental et EPCI .**
- Acteurs à associer : Conseil régional, communes, propriétaires privés de parkings, SNCF .

Comment ?

Préalable

- Elaborer un schéma départemental de covoiturage pour structurer l'offre d'aires de covoiturage et développer les outils de mise en relation des usagers (ex : sites internet, plans de déplacement d'entreprise et d'administration,…).

Mise en œuvre

- Compléter le maillage en structurant l'offre entre aires destinées aux trajets grande distance et aires destinées aux déplacements locaux.
- Intégrer le covoiturage dans une politique multimodale de déplacement favorisant l'intermodalité (ferré, bus, modes doux).
- Valoriser ou développer les outils numériques : suite à donner au site covoiturage53 (maintien d'un site dédié ou recours à Idvroom ou blablacar), développement de sites locaux ou de plateformes plus ciblées de covoiturage (ex: Hopways, Scolio pour le transport des enfants).
- Elaborer un plan de communication et de sensibilisation sur le covoiturage.
- Encourager l'organisation des déplacements professionnels (Plan de Déplacement d'Entreprise).

Quand ?

- 2018 : Elaboration du Schéma départemental de covoiturage.
- A partir de 2019 : Mise en œuvre du schéma et plan de communication.

Modalités de suivi

- Nombre d'aires de covoiturage d'intérêt départemental et local créées d'ici 2020.
- Usage par les mayennais des sites de mise en relation.

OFFRE DE MOBILITÉ / LES INCITATIONS

1/ Développer les outils numériques d'aide à la mobilité et leur usage

Pourquoi ?

- Les outils numériques sont encore mal connus et peu utilisés sur le territoire (Destineo, plateformes de covoiturage, site d'information, etc.).
- L'actualisation et la mise en relation des données concernant les mobilités peuvent être améliorées et devront évoluer dans le cadre du transfert de compétences à la Région.
- Les possibilités offertes par le numérique pour tous devront être utilisées tout en veillant à accompagner les publics fragiles.

Qui ?

- Porteurs de projets : **Conseil régional, Conseil Départemental.**
- Acteurs à associer : EPCI, plateformes de mobilité, opérateurs de transport, conseillers mobilités, MSAP.

Comment ?

Mise en œuvre pour la plateforme Destineo (échelle régionale)

- S'assurer de la transmission des informations disponibles par les gestionnaires de réseaux.
- Intégrer l'offre de TAD dans les itinéraires.
- Référencer les sites départementaux ou locaux.
- Mettre en valeur l'interface (ergonomie, pages dédiées pour certains services), intégrer les outils fournis par la Région dans les sites locaux et y proposer des services variés (éco-comparateur, comparateur de prix).
- Promouvoir l'outil auprès des usagers par le biais d'actions de communication dédiées (flyers, flocage, etc.) (cf Projet 3).
- Développer l'assistance sur le site internet Destineo par l'intermédiaire de FAQ ou d'échanges d'emails.
- Définir la suite à donner à l'outil départemental « Covoiturage 53 » dans le contexte du développement d'autres plateformes nationales (IDVroom, Blablacar).

Mise en œuvre pour l'ensemble des outils numériques

- Assurer le relais des documents d'information sur les outils dédiés aux mobilités (Destineo, covoiturage53, Blablacar/ idvroom…) dans les points d'accueil du public (MSAP, Espaces publics numériques, médiathèques).
- S'assurer du bon référencement internet des structures d'accompagnement à la mobilité du territoire (plateforme mobilité de Mayenne, dispositifs associatifs).

Quand ?

- A partir de 2017 : Lancement de l'actualisation et des actions de communication.

Modalités de suivi

- Nombre de visites mensuelles sur le site destineo.fr.
- Nombre de sites internet affichant le générateur d'itinéraires.

OFFRE DE MOBILITÉ / LES INCITATIONS

2/ Développer l'intermodalité dans les territoires infras et extra départementaux

Pourquoi ?

- Les connexions entre les différents modes de transport présents sur le territoire peuvent être améliorées et l'intermodalité en matière de billettique développée.
- Des modes de transport en commun restent encore difficilement accessibles pour une partie de la population (réseau ferré).

Qui ?

- Porteurs de projet : **Conseil régional, opérateurs de mobilité, autorités organisatrices des transports (AOT).**
- Partenaires : EPCI,MSAP.

Comment ?

Faciliter les transports intermodaux

- Développer les pôles d'échanges multimodaux.
- Organiser le rabattement des usagers vers les nœuds de transports importants (gares, etc.) par le biais de bus et TAD.
- Harmoniser les horaires entre les différents modes de transports (discussion pouvant être tenue dans l'instance de gouvernance (cf. Projet 1)).
- Valoriser et communiquer sur l'offre de transports existante et sur les outils numériques de mobilité (cf. Préconisation 2, Incitation 1 et Projet 3).
- Promouvoir les modes actifs de mobilité *(cf. Préconisation 1).*

Développer des sites mutualisés de vente de billets

- Mettre en place des titres de transport en commun aux différents opérateurs / AOT (par exemple entre les navettes express et les TUL) et développer la billettique (carte KorriGo en Bretagne).
- Développer la billettique (exemple : dispositif sans contact commun aux différentes AOT).
- Développer des boutiques intermodales dans les gares proposant à la vente tous les billets de transport collectifs existants et relayant vers les services relevant d'autres formes de mobilité (autopartage, locations, covoiturage…).
- Conventionner avec les opérateurs afin de vendre des billets de transport collectif dans les MSAP.

Quand?

- A partir de 2018 : Mise en œuvre de projets favorisant l'intermodalité.

Modalités de suivi

- Nombre de billets/abonnements multimodaux vendus.
- Nombre de personnes ayant utilisé le TAD pour rejoindre les gares.

OFFRE DE MOBILITÉ / LES PRECONISATIONS

1/ Développer l'usage des modes doux sur le territoire mayennais

Pourquoi ?

- Fort taux d'autosolisme et d'utilisation de la voiture personnelle individuelle.
- Existence d'un réseau « armature » de pistes cyclables à vocation touristique et de loisir.
- Un maillage d'aménagements cyclables peu développé.

Qui ?

- Porteurs de projets : **EPCI, Communes.**
- Accompagnement : autorités organisatrices des transports, associations, plateformes de mobilité, gestionnaires de voiries.

Comment ?

Sensibilisation à la pratique des modes doux

- Mettre en place des mesures incitatives et valorisantes pour la pratique des modes doux (indemnisation, information sur les conséquences de l'usage de la voiture individuelle, macaron à destination des automobilistes).
- Promouvoir les supports de déplacements alternatifs comme le vélo électrique.
- Sensibiliser les automobilistes (actions de sécurité routière), mais aussi les utilisateurs de vélo (actions dans les écoles), à un meilleur partage de la route.

Aménagement du réseau en liaisons douces sur le territoire

- Intégrer la question des mobilités douces dans les projets d'aménagement au niveau intercommunal pour les déplacements quotidiens et de loisirs.
- Favoriser l'intermodalité entre le vélo et les transports collectifs (stations vélos, etc.).
- Sécuriser les parcours cyclables (partage de voirie, aménagements dédiés, signalétique).
- Cartographier les itinéraires aménagés à l'échelle des EPCI et du département.

Quand?

- Dès 2017 et selon les opportunités.

Modalités de suivi

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées en faveur des modes doux et alternatifs.
- Nombre d'opérations d'aménagement effectuées pour la sécurisation et l'adaptation des itinéraires cyclables.

OFFRE DE MOBILITÉ / LES PRECONISATIONS

2/ Valoriser et susciter des initiatives locales en matière de déplacement

Pourquoi ?

- Initiatives locales de mobilités alternatives ou de mobilités solidaires mises en place pour pallier la faible desserte de certains secteur ruraux (plans de mobilités à l'échelle des collectivités, initiatives en faveur du déploiement de vélos à assistance électrique dans certaines intercommunalités, autopartage dans la CC du Mont des Avaloirs, etc.).
- Rôle important des associations mais manque de bénévoles.

Qui ?

- Porteurs de projet : **EPCI, communes, associations.**
- Accompagnement :DDT, Conseil Départemental (cf. projet 1), Conseil Départemental.

Comment ?

- Pérenniser l'action de la Plateforme de Mobilité de la Mayenne, gérée par le Département.
- Accompagner les initiatives locales avec comme objectifs d'informer, susciter la curiosité et l'envie d'agir sur les questions d'éco-mobilité, de faire connaître des initiatives réalisables et de communiquer et mobiliser pour un challenge type « familles écomobiles ». (cf projet porté par l'association synergies).

Quand?

- Dès 2017 et selon les opportunités.

Modalités de suivi

- Recensement continu des initiatives existantes.
- Nombre de projets associatifs soutenus par les EPCI.

Autopartage dans la CC du Mont des Avaloirs

Deux voitures électriques mises en location moyennant 5 euros la demi-journée ou 8 euros la journée.

Les réservations peuvent se faire par internet, via la plateforme Clem, ou directement au siège de la CC à Pré-en-Pail ou à la mairie de Villaines-la-Juhel.

Aide à la mobilité des séniors sur le territoire de Meslay-Grez

Réseau social d'aide à la personne (Réso'ap - association portée par la Mutualité sociale agricole),

Accompagnement des plus de 55 ans à domicile ou hors domicile

Adhésion par téléphone, moyennant une cotisation annuelle de 5€. Les réservations se font par téléphone 48h avant et il est demandé 0,50 centimes par kilomètres parcourus.

OFFRE DE MOBILITÉ / LES PRECONISATIONS

3/ Expérimenter de nouvelles formes de transport et de tarification

Pourquoi ?

- Pallier au cas par cas les difficultés de mobilités ponctuelles ou plus régulières de certains publics fragiles.

Qui ?

- Porteurs de projet : **Autorités organisatrices, Conseil régional, EPCI.**
- Partenaires : acteurs sociaux (CCAS, plateforme insertion53, département), taxis.

Comment ?

Mobiliser l'offre de transport scolaire

L'ouverture du transport scolaire au public, sous réserve de places disponibles, est expérimentée sur le territoire de la CC des Coëvrons.

- Faire le bilan de l'expérimentation avant une éventuelle extension du dispositif sur d'autres territoires.
- Faire le relais avec les communes, intercommunalités et travailleurs sociaux afin que cette solution soit connue de tous, le cas échéant.
- Evaluer la pertinence d'une tarification possible de cette offre, le cas échéant.

Valoriser l'offre de transport routière individuelle (conventions)

- Inviter les taxis à proposer des trajets pour des prix forfaitisés et à le faire connaître.

Quand?

- Dès 2017 et selon les opportunités.

Modalités de suivi

- Nombre de personnes non scolarisées empruntant le réseau de transport scolaire chaque année (utilisation ponctuelle/régulière).
- Nombre de projets menés en lien avec le syndicat de taxis.

2 L'AMÉLIORATION ET LA STRUCTURATION DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Eléments de contexte

- Un schéma intégrant **un plan de développement de la mutualisation des services au public** (décret d'application du SDAASAP d'avril 2016)
- Onze maisons de services au public (MSAP) en Mayenne, lieux d'accueil, d'information et d'orientation à destination des usagers créées sur la base d'un partenariat entre acteurs publics et acteurs privés et installées dans les secteurs les plus éloignés des services publics
- Des espaces labellisés et régis par un cahier des charges national

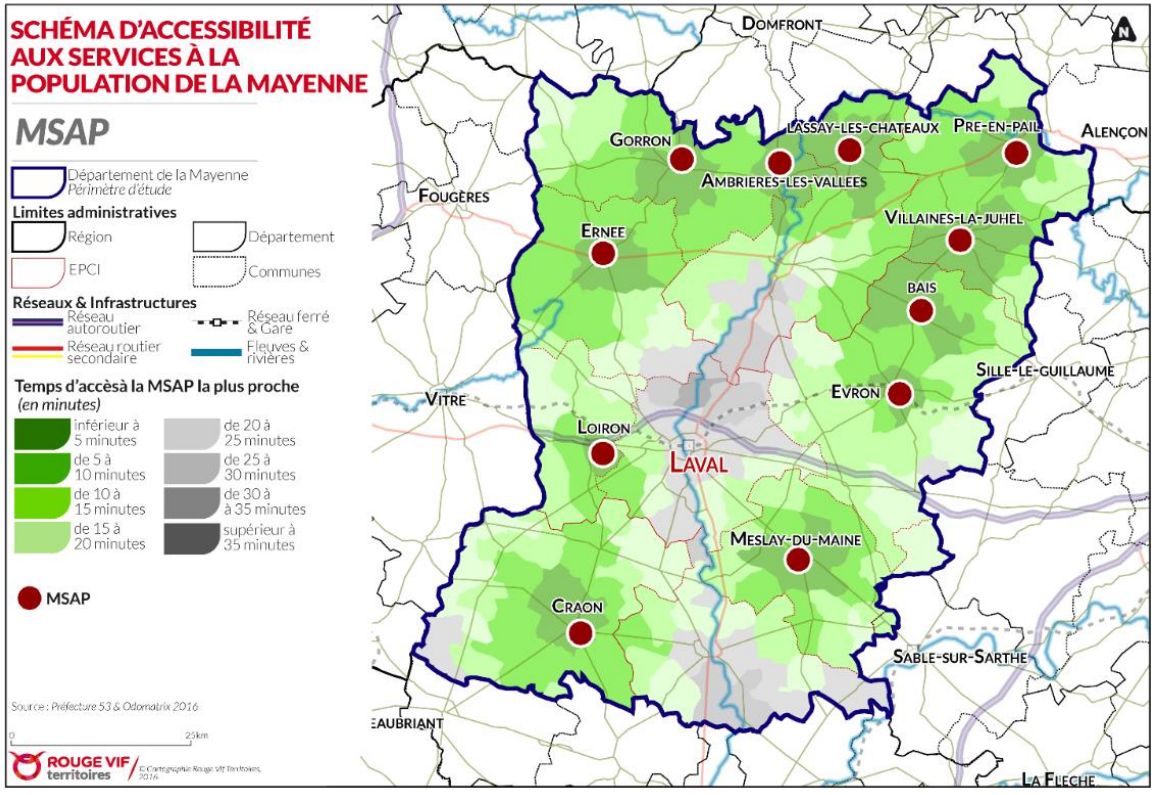

Au vu du maillage déjà important en MSAP en Mayenne, il a été fait le choix dans le SDAASAP de travailler sur l'amélioration des structures existantes tout en laissant la possibilité d'une évolution du réseau à l'avenir.

LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Les actions du SDAASAP de la Mayenne

- **Des projets à mettre en place rapidement**
  - 1/ Créer un comité de pilotage des Maisons de services au public
  - 2/ Lancer une campagne de communication sur les MSAP

- **Des incitations fortes :**
  - 1/ Organiser une communication à l'échelle des EPCI
  - 2/ Assurer des liens efficaces entre les partenaires

- **Des préconisations à décliner :**
  - 1/ Développer l'offre des MSAP
  - 2/ Envisager l'évolution du maillage

LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC / LES PROJETS

1/ Créer un comité de pilotage des Maisons de services au public

Pourquoi ?

- Un maillage complet de 11 Maisons de services au public en Mayenne.
- Un besoin de coordination des MSAP afin d'assurer l'application du cahier des charges.
- Des stratégies d'amélioration à structurer et à coordonner pour assurer leur application.

Qui ?

- Porteur de projet : **Préfecture / Sous-préfecture de Mayenne (coordination).**
- Acteurs à associer : Animateurs MSAP, élus, opérateurs de services (participation).

Comment ?

- Mobiliser les partenaires pour le Comité de pilotage à l'échelle du département.
- Organiser chaque trimestre, la réunion des acteurs avec un ordre du jour proposé par les coordonnateurs sur propositions et retours des participants entre chaque réunion.
- Favoriser l'information des élus et des secrétaires de mairie sur les conclusions issues du comité de pilotage et les actualités des actions mises en œuvre par et pour les MSAP.

Actions complémentaires du Comité de pilotage

- Assurer la mise en place et la coordination d'une gouvernance globale des MSAP (maillage et fonctionnement).

Thématiques de travail envisagées :

- Déclinaison du cahier des charges.
- Harmonisation des modes d'organisation et des pratiques.
- Organisation et définition des modalités partenariales avec les acteurs concernés (opérateurs, services du département, …).
- Impulsion des projets communs entre MSAP et opérateurs.
- Modalités de mise en œuvre d'une gouvernance locale.
- Partage d'expériences entre animateurs et acteurs des MSAP.

Quand ?

- 2017 : Constitution du Comité de pilotage des MSAP.
- A partir de 2018 : Réunions trimestrielles du Comité de pilotage.

Modalités de suivi

- Nombre de réunions du comité de pilotage effectuées durant le temps de mise en œuvre du Schéma.
- Taux de participation des partenaires aux réunions du comité de pilotage.

LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC / LES PROJETS

2/ Lancer une campagne de communication sur les MSAP

Pourquoi ?

- Un maillage en MSAP demeurant insuffisamment connu par les usagers et les élus locaux.
- Un ensemble d'outils permettant la communication autour de ces structures proposés par le CGET et la Caisse des Dépôts (https://www.maisondeservicesaupublic.fr/).
- Une mission de suivi et de coordination des MSAP assurée par la Préfecture de la Mayenne.

Qui ?

- Porteur de projet : **Préfecture de Mayenne, Sous-Préfecture de Mayenne.**
- Acteurs à associer : Conseil départemental, EPCI et communes, animateurs des MSAP, opérateurs.

Comment ?

- Mettre en œuvre une campagne de communication pour valoriser les MSAP et diffuser les informations essentielles aux usagers (lieu d'implantation, services, horaires d'ouverture, accessibilité, etc.).
- Organiser des évènements ponctuels assurant la visibilité des MSAP auprès des usagers.

Quand ?

- 2017 : Lancement de la campagne de communication.
- A partir de 2019 : Actions de communication ponctuelles et selon les besoins et les opportunités auprès des habitants.

Modalités de suivi

- Nombre d'habitants touchés par les actions de communication déployés au niveau départemental.
- Nombre d'actions de communication mises en œuvre.

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC / LES INCITATIONS

1/ Organiser une communication à l'échelle des EPCI

Pourquoi ?

- Une prise de compétences intercommunale pour les MSAP.
- Une échelle intercommunale pertinente pour le déploiement d'une communication locale au regard des bassins de vie couverts, des compétences des EPCI et de leur rôle d'interface à l'échelon communal.

Qui ?

- Porteur du projet : **EPCI dotées d'une ou plusieurs MSAP.**
- Acteurs à associer : Partenaires investis dans les MSAP, mairies, Préfecture / Sous-Préfecture de Mayenne.

Comment ?

Mise en œuvre

- Mobiliser les supports de communication existants : presse locale, bulletins communaux et intercommunaux, Radio France Bleu Mayenne, sites internet des communes et EPCI, journal départemental Horizon Mayenne, signalétique municipale (panneaux lumineux, affichage papier), site internet de l'Etat.
- Lancer une campagne d'affichage dans les services publics de l'EPCI (antennes solidarité, mairies, pôles santé…).
- Mettre en place des temps d'information auprès des maires de l'EPCI et des secrétariats de mairies : présentation de la MSAP et de son rôle.
- Créer un évènement dédié à la meilleure visibilité de la MSAP : journée portes ouvertes, nocturne, journées dédiés à des publics spécifiques….

Quand ?

- Lancement de la réflexion : 2018 (en parallèle avec les réflexions amorcées à l'échelle départementale).

Modalités de suivi

- Nombre d'actions de communication effectuées.
- Nombre de supports différents employés, à l'échelle d'un EPCI, pour communiquer sur les MSAP.

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC / LES INCITATIONS

2/ Assurer des liens efficaces entre les partenaires

Pourquoi ?

- Un besoin d'affirmer la relation privilégiée entre les agents des MSAP et les opérateurs de services tant en faveur d'une reconnaissance mutuelle que d'une amélioration de la prise en charge des usagers.
- Un manque d'identification des interlocuteurs.

Qui ?

- Coordination : **Préfecture/Sous-Préfecture de Mayenne.**
- Acteurs à mobiliser : responsables et animateurs MSAP, opérateurs partenaires.

Comment ?

Préalable

- Appliquer le cahier des charges national qui prévoit la mise en place d'un numéro direct pour chacun des opérateurs présents au sein des MSAP.

Mise en œuvre

- Diffuser une fiche de contact auprès des opérateurs précisant la personne référente pour la MSAP.
- Vérifier la mise à jour des conventions héritées des RSP et leur bonne connaissance par tous les acteurs partenaires.

Quand ?

- Développement du projet : début 2018.

Modalité de suivi

- Application du cahier des charges : mise en place d'un numéro dédié.

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC / LES PRECONISATIONS

1/ Développer l'offre de services des MSAP

Pourquoi ?

- Des MSAP pouvant apporter des réponses aux enjeux d'accessibilité aux services au public mais aussi d'animation territoriale.
- Une perspective d'enrichissement de l'offre et d'amélioration de la gamme de services à anticiper.

Qui ?

- Coordination : **Préfecture / Sous-Préfecture de Mayenne.**
- Acteurs à mobiliser : Opérateurs, Agents des MSAP, EPCI.

Comment ?

Préalable

- Mise en œuvre d'accord nationaux, départementaux ou locaux pour l'intégration d'une nouvelle offre de service au sein de la MSAP dans le cadre de conventions spécifiques.

Mise en œuvre

- Déterminer les MSAP cibles ou une MSAP pilote en Mayenne.
- Définir les modalités de formation des agents, en lien avec les EPCI.
- Communiquer sur le nouveau service auprès des usagers et des partenaires.

Quand ?

- Temporalité à adapter au regard des conventions .

Modalité de suivi

- Extension de l'offre et fréquentation.

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC / LES PRECONISATIONS

2/ Envisager l'évolution du maillage en MSAP

Pourquoi ?

- Le département de la Mayenne dispose d'un maillage efficace en MSAP avec 11 structures.
- A moyen ou long terme, il peut être envisagé une évolution du maillage pour répondre à des situations d'éloignement avérée et de demandes fortes des usagers.

Qui ?

- Coordination : **Préfecture / Sous-Préfecture de Mayenne.**
- Acteurs à mobiliser : Opérateurs, Agents des MSAP, EPCI.

Comment ?

Préalables

- Consolidation de l'offre dans les structures existantes.
- Identification des secteurs éloignés de l'offre en MSAP.

Déclinaisons possibles

- Etudier la possibilité de créer une antenne locale par exemple sous forme de permanences.
- Développer une forme de MSAP itinérante pour répondre à des besoins locaux spécifiques.
- Communiquer sur le nouveau service auprès des usagers et des partenaires.

Quand ?

- Temporalité à adapter au regard de l'évolution des besoins.

3 ACCESSIBILITÉ Á L'OFFRE DE SOINS

ACCÈS Á L'OFFRE DE SOINS

Eléments de contexte

- Une démographie médicale fragile sur le territoire (nord-est de la Mayenne, agglomération lavalloise notamment) dans un contexte de vieillissement de la population

- Un déficit marqué sur certaines spécialités (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie…)

- Des démarches de projets de santé territoriaux et de développement de Maisons de Santé sur le territoire

- Des dispositifs et projets en cours : structuration de l'offre santé, accompagnement des jeunes médecins, solutions de mobilité…

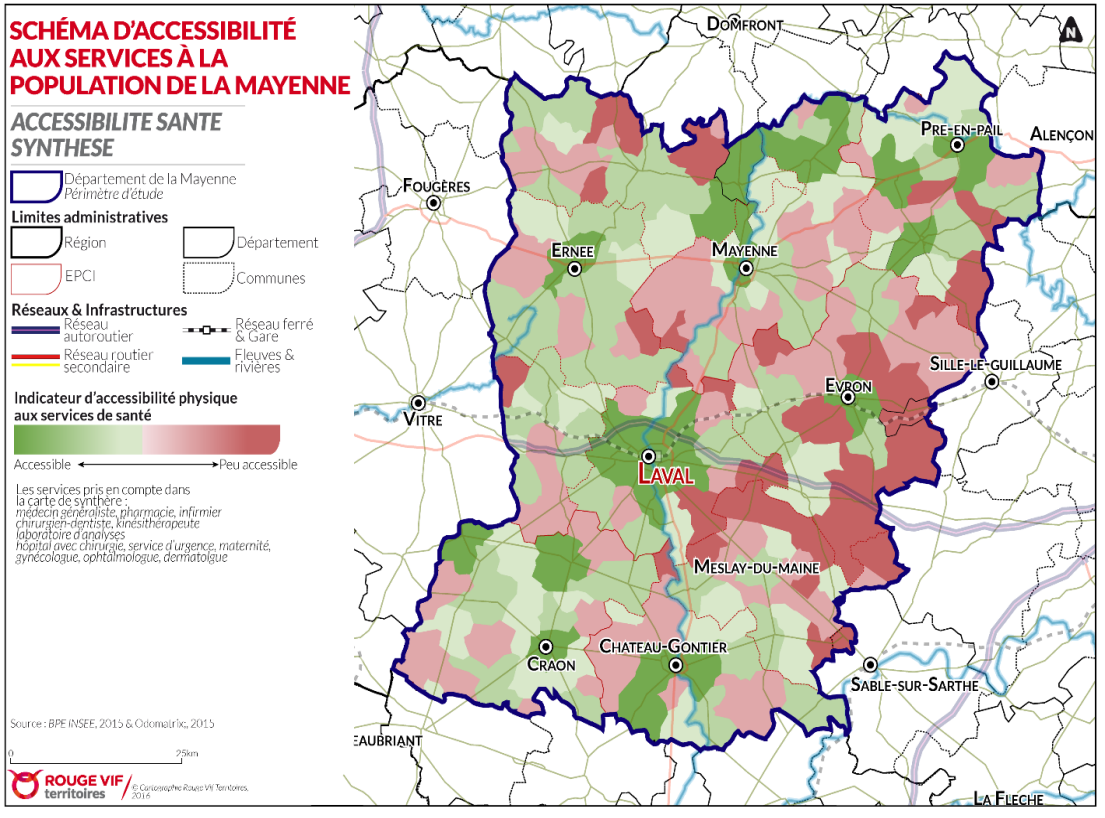

ACCÈS Á L'OFFRE DE SOINS

Les actions du SDAASAP de la Mayenne

- **Des projets à mettre en place rapidement**
  - 1/ Mobiliser les dispositifs existants sur le département de la Mayenne
  - 2/ Promouvoir le territoire auprès des jeunes médecins dans les universités

- **Des incitations fortes**
  - 1/ Mailler le territoire en Contrats Locaux de Santé
  - 2/ Renforcer le nombre de médecins « maîtres de stage »
  - 3/ Développer un compagnonnage actif tourné vers la formation sur le département
  - 4/ Encourager les coopérations innovantes

- **Des préconisations à décliner**
  - 1/ Renforcer les liens avec l'offre de formation
  - 2/ Expérimenter le potentiel de l'e-santé (télé-consultations)

ACCÈS Á L'OFFRE DE SOINS / LES PROJETS

1/ Mobiliser les dispositifs existants sur le département de la Mayenne

Pourquoi ?

- Des besoins de renouvellement des praticiens sur le département.
- Une contractualisation possible à partir de l'Internat, avec des étudiants réfléchissant déjà à leur projet d'exercice.
- Un levier d'attractivité auprès des étudiants mais qui doit s'inscrire dans une stratégie plus globale d'aide à l'installation.

Qui ?

- Porteur de projet : **Conseil Départemental.**
- Accompagnement : ARS.
- Acteurs à associer : Ordre des Médecins, Départements des facultés de médecine générales.

Comment ?

Préalable

- Communiquer sur les dispositifs existants : Contrats d'Engagement de Service Public .

Mise en œuvre

- Identification et évaluation des démarches similaires.
- Définition d'une enveloppe budgétaire pour le versement d'une bourse d'accompagnement et d'un temps d'engagement.
- Cadrage des conditions d'attribution : à partir de l'internat, en fonction du projet professionnel…
- Communication dans les facultés de médecine.
- Suivi des financements.

Quand ?

- Lancement des études : 2017.
- Premières bourses : Rentrée 2018.

Modalités de suivi

- Nombre de projets professionnels étudiés.
- Nombre d'étudiants bénéficiaires d'une bourse.
- Nombre d'installations liées à la bourse.

ACCÈS Á L'OFFRE DE SOINS / LES PROJETS

2/ Promouvoir le territoire auprès des jeunes médecins dans les universités

Pourquoi ?

- Des enjeux de démographie médicale nécessitant l'arrivée de jeunes médecins sur le territoire.
- Des atouts pour les jeunes stagiaires et médecins en Mayenne : Maisons de santé, « compagnonnage actif», aide à l'installation,…

Qui ?

- Porteurs de projet : **Conseil Départemental, Ordre des médecins, ARS.**
- Acteurs à associer : Facultés de médecine, syndicat d'internes et associations d'étudiants.

Comment ?

Points de vigilance

- Valoriser la Mayenne auprès des étudiants.
- Comprendre les facteurs de choix des futurs médecins et anticiper leurs demandes?

Mise en œuvre

- S'insérer dans les instances de dialogue existantes avec les universités et les internes.
- Promouvoir les stages par la venue d'un ou plusieurs maîtres de stage mayennais dans les universités.

Quand ?

- Rencontres avec les maîtres de stage en université : dès 2017.

Modalités de suivi

- Nombre de participation à des réunions.
- Nombre de réunion de promotion des stages.

ACCÈS Á L'OFFRE DE SOINS / LES INCITATIONS

1/ Mailler le territoire en Contrats Locaux de Santé

Pourquoi ?

- Un critère reconnu pour la structuration et l'amélioration de l'offre de soins au niveau local.
- Une démarche déjà engagée dans trois territoires mayennais.

Qui ?

- Porteur de projet : **ARS, EPCI.**
- Accompagnement : Département à la discrétion des EPCI, CIAS.
- Acteurs à associer : Ordres professionnels.

Comment ?

Préalable

- Organiser un partage d'expérience par un territoire mayennais doté d'un Contrat Local de Santé : présentation de la démarche, retour d'expérience.

Mise en œuvre par EPCI

- Définir le périmètre du CLS et les objectifs à atteindre en lien avec le Plan Régional de Santé.
- Mobiliser les partenaires, dont le Conseil Régional, et les financements.
- Constituer une équipe projet.
- Lancer les études préalables.
- Définir le plan d'actions .

Quand ?

- Lancement des projets : 2018.

Modalité de suivi

- Cartographie de la couverture en Contrats Locaux de Santé .

ACCÈS Á L'OFFRE DE SOINS / LES INCITATIONS

2/ Renforcer le nombre de médecins « maîtres de stage »

Pourquoi ?

- Des besoins notables au regard de la démographie médicale
- Un facteur différenciant pour l'attractivité des jeunes médecins
- Une politique menée en Mayenne avec des résultats, en particulier pour la pérennisation des Maisons de Santé

Qui ?

- Porteur de projet : **Représentants de la faculté de médecine en Mayenne**
- Accompagnement : ARS, Département (liaison avec l'Ordre des Médecins)

Comment ?

- Communiquer sur les avantages en tant que maître de stage universitaire.
- Valoriser les dimensions de partage de connaissance et de travail collectif, en lien avec les enseignants des facultés de médecine
- S'assurer du suivi et de l'accompagnement des nouveaux maîtres de stage afin de pérenniser leur engagement.
- Créer un « Guide du maître de stage » promouvant cette pratique et répondant aux principales interrogations des praticiens, à l'échelle départementale ou des EPCI.

Quand ?

- Temporalité à définir avec les partenaires.

Modalité de suivi

- Nombre de médecins « maître de stage » .

ACCÈS Á L'OFFRE DE SOINS / LES INCITATIONS

3/ Développer un compagnonnage actif tourné vers la formation sur le département

Pourquoi ?

- Une dynamique de « compagnonnage actif » déjà bien implantée en Mayenne (notamment via la maîtrise de stage).
- Un facteur d'attractivité pour les jeunes médecins.

Qui ?

- Porteur de projet : **Ordre des Médecins.**
- Accompagnement : ARS, Département (liaison avec l'Ordre des Médecins, services de prévention).

Comment ?

Préalables

- S'inspirer des dispositifs de mise en réseau et aide à la formation des jeunes par des médecins retraités existant déjà dans d'autres collectivités (Saint-Malo…).
- Articuler ce dispositif avec le projet de mise en place d'une première année d'études de médecine en Mayenne (visioconférence) *(cf. préconisation 1).*

Mise en œuvre

- Identifier les médecins retraités volontaires pour accompagner les étudiants mayennais.
- Définir les modalités de cet accompagnement (« coaching », partage d'expériences, conseils sur l'orientation).
- Définir le cadre d'intervention (réunions, accompagnement en petits groupes…) et organiser la mise en relation des praticiens avec les étudiants.

Quand ?

- Temporalité à définir avec les partenaires

Modalité de suivi

- Nombre de médecins participant à un dispositif d'aide à la formation des jeunes.

ACCÈS Á L'OFFRE DE SOINS / LES INCITATIONS

4/ Encourager les coopérations innovantes

Pourquoi ?

- Un déficit de spécialistes sur le territoire et une concentration en milieu hospitalier.
- Des spécialités structurantes en Mayenne.
- Des coopérations entre professionnels de santé à développer.
- Un nombre suffisant de spécialistes à atteindre afin de permettre à certains d'entre eux de consacrer du temps à des activités transversales.

Qui ?

- Porteur de projet : **ARS, Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins.**
- Acteurs à associer : Département, médecins hospitaliers et libéraux, pôles et maisons de santé, facultés de médecine.

Comment ?

Préalable

- Atteindre un nombre suffisant de spécialistes permettant à certains d'entre eux de consacrer du temps à des activités transversales.

Restructuration de l'offre de soins et coopération entre acteurs

- Valoriser les expérimentations de coopération entre professionnels (nouvelles prérogatives des orthoptistes…).
- Développer des permanences de spécialistes dans les maisons et pôles de santé.
- Favoriser les liens entre offre hospitalière et offre libérale de premier et second recours.

Accueil des stagiaires spécialistes

- Développer, en fonction des possibilités en place des stages hospitalier/libéral, permettant la découverte de l'exercice mixte en Mayenne.
- Proposer des « sur-spécialisations » à forte valeur ajoutée aux stagiaires dans les secteurs de pointe existants.

Modalités de suivi

- Nombre de permanences de spécialistes créées.
- Nombre de stagiaires en médecine spécialisée accueillis.

ACCÈS Á L'OFFRE DE SOINS / LES PRECONISATIONS

1/ Renforcer les liens avec l'offre de formation

Pourquoi ?

- Une absence d'offre de formation en études de médecine sur le territoire Mayennais.
- Un parcours de formation de la Première Année Commune aux Etudes de Santé proposant des cours magistraux vidéo-transmis à l'université du Mans, en lien avec la faculté d'Angers.
- Des réflexions en cours pour développer un service similaire en Mayenne.

Qui ?

- Porteur de projet : Département, Représentants des Facultés de Médecine , Facultés.
- Acteurs à associer : Ordre des médecins, antenne de l'Université du Maine à Laval, Région, Département, Laval Agglomération.
- Liens avec les formations paramédicales (IDE…).

Comment ?

- Identifier un lieu en Mayenne d'accueil des cours en visioconférence : antenne lavalloise de l'Université du Maine, autre établissement de formation…
- Développer sur place une offre de cours d'option et examens (cours de langue,…).
- Faciliter le transport vers la faculté d'Angers pour les autres cours (aides financières, organisation de covoiturage, liaison bus Laval-Angers).
- Développer un coaching spécifique des élèves suivant cette formation à distance par des professionnels de santé du territoire (cf. incitation 3).

Quand ?

- Lancement du projet : 2018

Modalités de suivi

- Nombre d'élèves accueillis dans le programme de cours à distance mayennais.
- Taux de réussite à la première année de médecine.

ACCÈS Á L'OFFRE DE SOINS / LES PRECONISATIONS

2/ Expérimenter le potentiel de l'e-santé

Pourquoi ?

- Des outils numériques en développement, au service d'un meilleur accès aux soins et de la mise en réseau de professionnels.
- Une volonté confortée par le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Mayenne (2016).
- Une orientation du Plan Régional d'accès à la Santé.

Qui ?

- Porteur de projet : **Pôles et Maisons de Santé, EPCI.**
- Accompagnement : ARS, Hôpitaux, GCS e-santé / Etablissements de santé.
- Acteurs à associer : Département, l'Ordre des médecins.

Comment ?

Téléconsultations

- Anticiper et accompagner le développement de l'e-santé : logements équipés et domotique, télécabines, autres infrastructures numériques de suivi médical…
- Réfléchir aux solutions de téléconsultation sur les spécialités pertinentes (dermatologie, etc.).

TIC

- Poursuivre le développement des outils de partage numérique entre professionnels.
- Utiliser le numérique pour faciliter les coopérations entre les centres hospitaliers de proximité et l'offre de santé généraliste.

Modalité de suivi

- Nombre de projets de e-santé développés sur le territoire.

4 ACCOMPAGNEMENT DES SÉNIORS ET DES PUBLICS FRAGILES

ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS ET PUBLICS FRAGILES

Eléments de contexte

- Un bon maillage de structures d'hébergement des personnes âgées malgré des enjeux de modernisation des structures
- Une offre d'accompagnement et un tissu associatif importants mais des enjeux forts de coopération entre les nombreux acteurs du secteur et de lisibilité globale de l'offre
- Une forte problématique de mobilité des personnes fragiles
- Une évolution des besoins à anticiper (maintien à domicile, animation des temps de vie, renouvellement des bénévoles et soutien des aidants …)

Durée moyenne d'accès à l'équipement :personnes âgées _ aide à domicile

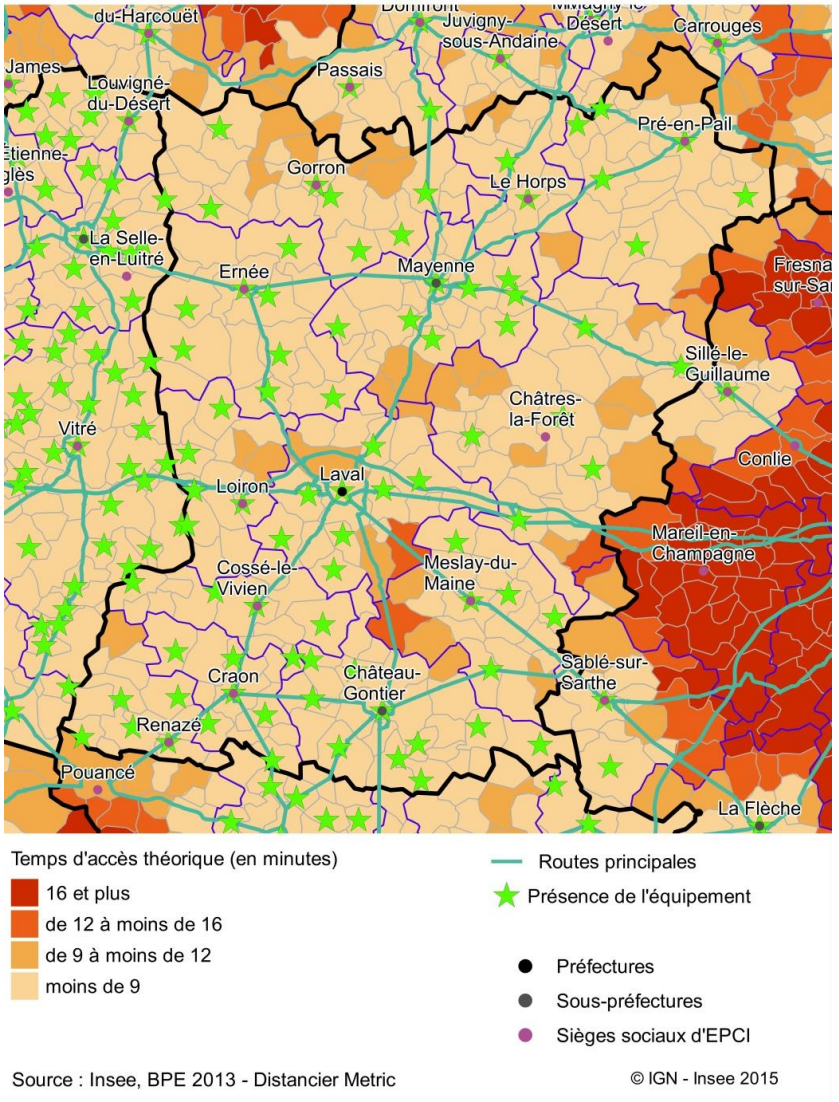

ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS ET PUBLICS FRAGILES

Les actions du SDAASAP de la Mayenne

- **Des projets à mettre en place rapidement**
  - Elaborer un plan de communication sur la Maison de l'Autonomie
  - Développer l'accueil familial pour les séniors et personnes handicapées
  - Former et valoriser le bénévolat en Mayenne

- **Des incitations fortes**
  - Coordonner les professionnels de la santé et de l'accompagnement des publics fragiles

- **Des préconisations à décliner**
  - Développer les activités intergénérationnelles
  - Etendre le réseau de mobilité bénévole
  - Créer des dispositifs d'accompagnement à la mobilité

SENIORS ET PUBLICS FRAGILES / LES PROJETS

1/ Elaborer un plan de communication sur la Maison de l'Autonomie

Pourquoi ?

- Une Maison Départementale de l'Autonomie créée en 2014 pour structurer l'accompagnement départemental, elle est parfois peu connue des usagers et des acteurs du secteur, notamment en raison du terme « Autonomie » qui n'est pas systématiquement associé aux publics personnes âgées et personnes en situation de handicap.
- Deux informations apparaissent prioritaires à partager : les permanences dans les territoires et le numéro d'appel unique

Qui ?

- Porteur de projet : Conseil Départemental (MDA)
- Acteurs à associer : EPCI, CIAS, MSAP, ADMR et autres structures proposant des services à la personne

Comment ?

Préalable

- Identifier les cibles du plan de communication : usagers et bénéficiaires d'une part, partenaires et acteurs sociaux et médico-sociaux d'autre part

Mise en œuvre

- Identifier les canaux pertinents pour promouvoir la MDA auprès des usagers
  - Radio locale France Bleu Mayenne, sur des sujets thématiques ou dans des circonstances particulières (climatiques…)
  - Supports de communication papier existants à différentes échelles (journal « Horizon 53», bulletin municipaux et intercommunaux)
  - Appui sur les relais locaux (EPCI, MSAP, CIAS, mairies, tiers-lieux…) et opérateurs
  - Communication au sein des commerces de proximité et sur les panneaux d'affichage lumineux dans les communes
  - Utilisation des outils numériques : site internet dédié, newsletter, bannières « MDA » à intégrer sur les sites internet des partenaires et acteurs sociaux
  - Communication lors des évènements départementaux et locaux
- Travailler sur la lisibilité du service en particulier auprès des partenaires : diffusion des supports de communication existants, création d'une newsletter dédiée, poursuivre la participation aux projets territoriaux ayant trait à la santé ou à la solidarité (CLS,…) si pertinent

Quand ?

- Elaboration de la stratégie de communication : début 2018
- Diffusion : deuxième moitié de 2018

Modalité de suivi

- Enquête sur la connaissance de la MDA à mener auprès des usagers et des acteurs du secteur

SENIORS ET PUBLICS FRAGILES / LES PROJETS

2/ Développer l'accueil familial pour les séniors et personnes handicapées

Pourquoi ?

- Une tendance forte de vieillissement de la population en Mayenne.
- Une offre d'hébergement de longue durée destinée aux personnes âgées et en situation de handicap plutôt importante en Mayenne mais des besoins identifiés pour les situations de transition.
- Des alternatives permettant de favoriser le maintien à domicile soutenues dans le cadre du Schéma Autonomie.
- Un dispositif d'accueil familial qui permet aux personnes en perte d'autonomie d'intégrer le domicile d'un accueillant, ponctuellement ou pour une longue durée.

Qui ?

- Porteur de projet : Maison Départementale de l'Autonomie.

Comment ?

Préalable

- Faire le bilan du dispositif existant grâce au diagnostic du schéma autonomie : nombre d'accueillants et de personnes hébergées (12 séniors en 2016) , facteurs de réussite et points d'amélioration.

Mise en œuvre

- Poursuivre la démarche de communication auprès des potentiels accueillants :
  - diffusion de la plaquette produite par le Conseil Départemental auprès des acteurs relais (centres sociaux, structures d'aide à l'emploi, associations…);
  - réunions d'information ou autre évènement ponctuel à la MDA;
  - valorisation du retour d'expérience des accueillants déjà présents sur le territoire.
- Faire connaître cette alternative aux potentiels bénéficiaires :
  - communication auprès des personnes âgées ou en situation de handicap et de leurs familles;
  - valorisation du retour d'expérience des personnes ayant déjà bénéficié du dispositif.

Quand ?

- Bilan initial du dispositif : début 2018.
- Plan de communication : deuxième partie de 2018.

Modalité de suivi

- Nombre de personnes âgées et personnes en situation de handicap hébergées dans le cadre de l'accueil familial.

SENIORS ET PUBLICS FRAGILES / LES PROJETS

3/ Former et valoriser le bénévolat en Mayenne

Pourquoi ?

- Un enjeu de vieillissement des bénévoles sur le territoire mayennais et des difficultés pour pérenniser le tissu associatif.
- Un manque de valorisation du statut de bénévole amenant certains profils à ne pas pérenniser leur engagement.
- Un contexte réglementaire et des exigences renforçant les difficultés de mobilisation.

Qui ?

- Coordinateur : **Services de l'Etat, Générations Mouvement, France Bénévolat , MSA.**
- Partenaires à associer : Acteurs associatifs du département, Mission Locale, services d'accompagnement des jeunes, MDA, opérateurs (Charte MONALISA).

Comment ?

Préalables

- Identifier plus précisément les tendances propres au bénévolat en Mayenne : nombre de bénévoles, tendance au vieillissement, analyse qualitative des nouvelles pratiques de bénévolat…
- Définir avec les associations les besoins prioritaires en matière de formation des bénévoles.
- Relayer les initiatives locales des EPCI.

Mise en œuvre

- Elaborer un plan de sensibilisation à l'échelle départementale sur les apports et les responsabilités du bénévole : création d'un « guide du bénévolat », campagne de communication…
- Communiquer de manière plus ciblée sur :
  - les dispositifs d'aide existants pour les bénévoles (déductions d'impôts, indemnisations des frais …);
  - les possibilités de valorisation de compétences (valorisation sur le CV, VAE…).
- Organiser des formations mutualisées des bénévoles sur des compétences spécifiques (accompagnement au numérique, aide administrative, animation…).
- Valoriser le bénévolat par la création d'une « carte du bénévole mayennais » donnant lieu à des réductions sur des activités proposées par le Département ou des partenaires.

Quand ?

- Analyse des tendances du bénévolat et réflexion sur les formations : début 2018.
- Plan de sensibilisation et de communication : mi 2018.
- Formations mutualisées : rentrée 2018.

Modalité de suivi

- Nombre de bénévoles.

SENIORS ET PUBLICS FRAGILES / LES INCITATIONS

1/ Coordonner les professionnels de la santé et de l'accompagnement des publics fragiles

Pourquoi ?

- Des acteurs déjà coordonnés sur le territoire mais des marges d'amélioration identifiées afin de fluidifier le parcours de soins de l'usager.
- Des dispositifs d'accompagnement des séniors efficaces (PAERPA, référents coordonnateurs…) à dupliquer pour les personnes en situation de handicap.

Qui ?

- Porteur de projet : **ARS, MDA, EPCI.**
- Acteurs à associer : CIAS / CCAS, Pôles et maisons de santé, acteurs médico-sociaux et services à la personne.

Comment ?

Point de vigilance

- Relancer la dynamique de communication et de partage entre les acteurs de manière pertinente, sans multiplier les réunions.

Déclinaisons

- Sensibiliser les médecins sur les problématiques propres aux publics fragiles.
- Encourager la réflexion partagée entre les professionnels des territoires sur la question des publics fragiles, en incluant les médecins (dans le cadre de Contrats Locaux de Santé notamment).
- Mettre à disposition dans les MSP les coordonnées des acteurs de l'accompagnement (services, associations, etc.) et communiquer auprès des patients.

Quand ?

- Lancement des projets : 2018.

Modalité de suivi

- Cartographie de la couverture en Contrats Locaux de Santé .

SENIORS ET PUBLICS FRAGILES / LES PRECONISATIONS

1/ Développer les activités intergénérationnelles

Pourquoi ?

- Une dynamique de vieillissement de la population sur le territoire.
- Une tendance au vieillissement des bénévoles associatifs.
- Des publics jeunes et séniors qui n'ont pas forcément l'occasion de se rencontrer.

Qui ?

- Porteur de projet : **EPCI, Communes, associations.**
- Acteurs à associer : Associations culturelles, sportives et de lien social, MDA, CAF.

Comment ?

Préalable

- Identifier les activités et projets existants pouvant intégrer une dimension intergénérationnelle : activités culturelles et sportives, projets développés en milieu scolaire (junior entreprises, bénévolat…), chantiers argent de poche, services civiques…

Déclinaisons

- Sensibiliser les associations culturelles et sportives au développement d'activités ou d'évènements ponctuels intergénérationnels.
- Promouvoir l'engagement des jeunes auprès des personnes âgées : création de postes en service civique, bénévolat associatif.
- Encourager les démarches d'hébergement intergénérationnel.

Modalité de suivi

- Nombre de projets à caractère intergénérationnel développés par EPCI.

SENIORS ET PUBLICS FRAGILES / LES PRECONISATIONS

2/ Etendre le réseau de mobilité bénévole

Pourquoi ?

- Des situations d'enclavement et d'éloignement des services qui affectent particulièrement les séniors.
- Des initiatives d'aide à la mobilité existantes comme le Réseau social d'aide à la personne (Réso'ap) qui regroupe des bénévoles conduisant les seniors dans leurs trajets ponctuels ou réguliers. L'association est portée par la Mutualité sociale agricole et se déploie sur le périmètre du Pays de Meslay-Grez et de la CC des Coëvrons.
- Des projets similaires existant sur le Pays de Craon (Mobilités) et à Château-Gontier (Mobil IT).

Qui ?

- Porteur de projet : **EPCI, Associations.**
- Partenaires à mobiliser : MDA, Opérateurs de service (MSA, CAF,…).

Comment ?

Préalable

- Analyser les facteurs de réussites et points d'amélioration d'un tel système et bénéficier du retour d'expérience des porteurs du projet.

Mise en œuvre

- A l'échelle de chaque EPCI :
  - identifier les besoins, zones prioritaires et flux principaux sur le territoire intercommunal ;
  - Mobiliser partenaires et financeurs afin de créer une structure associative, coordonnée par l'EPCI ;
  - Disposer de bénévoles ressources et faciliter les conditions de leur engagement (création d'une interface numérique d'inscription, production d'un guide du chauffeur bénévole, définition du montant de l'indemnisation…) ;
  - Communiquer auprès des seniors du territoire, notamment les seniors isolés (flyers, bulletin municipaux, porte-à-porte…).
- Mise en réseau et communication autour des dispositifs menées par les EPCI et la Maison de l'Autonomie.

Quand ?

- Retour d'expériences Réso'Ap, Mobilités, Mobile IT : début 2018.
- Lancement des réflexions à l'échelle EPCI : mi 2018.

Modalité de suivi

- Nombre d'EPCI dotés d'un réseau de transport.

SENIORS ET PUBLICS FRAGILES / LES PRECONISATIONS

3/ Créer des dispositifs d'accompagnement à la mobilité

Pourquoi ?

- Des personnes en situation d'isolement qui n'ont pas forcément connaissance de l'offre de mobilité présente sur le territoire.
- Un accompagnement à la mobilité déjà développé pour les publics en insertion par la Plateforme mobilité de la Mayenne.

Qui ?

- Coordinateur : Conseil Départemental dont Maison Départementale de l'Autonomie.
- Partenaires à associer : Région, Plateforme mobilité de la Mayenne, autres structures et associations de médiation sur la mobilité (Wimoov, Compagnons du voyage …).

Comment ?

Préalable

- Définir les modalités de développement d'un service type « plateforme mobilité » à destination des seniors et publics fragiles :
  - élargissement des prérogatives de la Plateforme départementale mobilité existante ;
  - Création ou installation sur le territoire d'une structure dédiée.

Mise en œuvre

- Développer les outils et modes d'action suivants :
  - stages de formation et accompagnement par des bénévoles dans les transports en commun ;
  - élaboration de diagnostics de mobilité personnalisés par des conseillers mobilité ;
  - communication autour des dispositifs existants (Réso'Ap, covoiturage…) ;
  - développement d'un TAD adapté.

Quand ?

- Lancement des réflexions et choix du porteur : 2018.

Modalité de suivi

- Nombre de personnes âgées et personnes en situation de handicap accompagnées.

5 ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DU TERRITOIRE

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DU TERRITOIRE

Eléments de contexte

- Un maillage scolaire territorial important et une offre de lycées plutôt satisfaisante bien que concentrée dans les grands pôles
- Des difficultés pour l'accès à la formation supérieure (établissements éloignés du domicile, manque d'ambition et autocensure…)
- Plus globalement, une problématique forte de mobilité des jeunes notamment au nord du territoire
- Des initiatives à l'échelle départementale et locale : Missions Locales, Chantier Argent de Poche, solutions d'hébergement…
- Un manque de lisibilité et de communication autour de l'offre d'accompagnement et d'animation des jeunes
- Des jeunes mayennais inégalement engagés dans des activités bénévoles ou citoyennes

Dans le cadre de cette thématique, le choix a été fait de cibler particulièrement la tranche d'âge des préadolescents, adolescents et jeunes adultes, de 11 à 20 ans environ.

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES DU TERRITOIRE

Les actions du SDAASAP de la Mayenne

- **Des projets à mettre en place rapidement**
  - 1/ Partager les initiatives en faveur de l'engagement citoyen auprès des partenaires concernés
  - 2/ Valoriser les modalités et les opportunités d'engagement citoyen

- **Des incitations fortes**
  - 1/ Renforcer les liens entre la sphère éducative et le monde professionnel en Mayenne
  - 2/ Développer les projets intercommunaux en faveur de l'engagement des jeunes
  - 3/ Encourager l'engagement des jeunes dans les projets de proximité ainsi que leur participation à la vie culturelle et à la pratique sportive

- **Des préconisations à décliner**
  - 1/ Favoriser l'inclusion du numérique dans les services dédiés aux jeunes du territoire
  - 2/ Développer l'offre de logement existante pour les jeunes en insertion (apprentis, stagiaires, …)
  - 3/ Renforcer les liens entre les structures d'accompagnement des jeunes et les établissements scolaires
  - 4/ Améliorer l'accessibilité à la formation supérieure

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES / LES PROJETS

1/ Partager les initiatives en faveur de l'engagement citoyen auprès des partenaires concernés

Pourquoi ?

- Un nombre important d'initiatives et de structures qui permettent l'engagement des jeunes, mais nécessitant néanmoins une meilleure coordination et une interconnaissance.
- Un calendrier favorable avec le lancement du Réseau des acteurs jeunesse au sein du département.

Qui ?

- Coordinateur du projet : **Services de l'Etat (DDCSPP), Conseil Départemental en lien avec le Réseau Acteurs Jeunesse.**
- Parties prenantes : Education Nationale (établissements scolaires), Structures d'accompagnement (RIJ, CIJ, PIJ), Associations, Mission Locale.

Quoi ?

- Assurer la coordination et la complémentarité entre les différents services afin de pouvoir assurer une réponse coordonnée aux usagers.

Comment ?

Mise en œuvre

- Diffuser des outils de partage de la connaissance : cartographies des services existants et des périmètres d'intervention.
- Relayer les informations sur les démarches en cours : newsletter de communication, rédaction de fiches-actions par âge, …
- Consolider les passerelles entre les acteurs jeunesses : diffuser les projets et la dynamique d'innovation.

Quand ?

- Coordination et organisation : début 2018.

Modalité de suivi

- Nombre d'évènements et d'interventions mises en place.

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES / LES PROJETS

2/ Valoriser les modalités et les opportunités d'engagement citoyen

Pourquoi ?

- Un nombre important d'initiatives et de structures permettant l'engagement des jeunes insuffisamment connues.
- Un enjeu de valorisation des jeunes dans le tissu public local afin d'améliorer leur intégration dans la vie publique.
- Un enjeu de synergie entre les différents partenaires afin de repenser l'engagement dans le cadre de parcours.

Qui ?

- Coordinateur du projet : **Services de l'Etat (DDCSPP), Conseil Départemental en lien avec le Réseau Acteurs Jeunesse.**
- Parties prenantes : Education Nationale (établissements scolaires), structures d'accompagnement (RIJ, CIJ, PIJ), Associations, Mission Locale.

Comment ?

Préalables

- Recenser les structures et dispositifs d'accueil de bénévoles ou d'initiatives citoyennes (Jeunes Sapeurs Pompiers, Coopérative Jeunesse Services, Juniors Associations, dispositif J-Nove, services civiques).
- S'appuyer sur les dispositifs existants au sein des établissements scolaires notamment le Parcours Citoyen et le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Mise en œuvre

- Identifier les cibles et les lieux pertinents d'intervention.
- Relayer les informations sur ces démarches au travers de campagnes innovantes « un mois, un projet ».
- Travailler avec des services civiques comme ambassadeurs des démarches existantes.
- Intégrer les différentes formes d'engagement dans un parcours global en lien avec les partenaires et les établissements.
- Reconnaître les parcours innovants par la création d'une mise à l'honneur (reportage dans une newsletter, jusqu'à éventuellement une récompense).

Quand ?

- Coordination et organisation : début 2018.

Modalité de suivi

- Nombre d'évènements et d'interventions mises en place.

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES / LES INCITATIONS

1/ Renforcer les liens entre la sphère éducative et le monde professionnel en Mayenne

Pourquoi ?

- Un besoin identifié d'amélioration de la mobilité sociale et d'ambition professionnelle des jeunes mayennais
- Des filières locales et un dynamisme économique à pérenniser dans le département.
- La nécessité de renforcer la connaissance du monde professionnel afin de donner aux jeunes mayennais tous les moyens de leur ambition.

Qui ?

- Coordinateur du projet : **organisations patronales et professionnelles (ex : Medef, UIMM…) et le Conseil régional.**
- Parties prenantes : Education Nationale (Services académiques, directeurs d'établissement -collèges et lycées-, corps enseignant), CCI, CMA, Mission Locale, DDCSPP, SPRO.
- Accompagnement : Services de l'Etat, Conseil Départemental, EPCI, Centre d'Information et d'Orientation.
- Acteurs à associer : Professionnels du département .

Comment ?

Auprès des jeunes

- Créer un évènement phare sur les débouchés des filières techniques : les folles journées de l'apprentissage et de la formation professionnelle.
- Dédier une journée de l'année scolaire à une visite d'entreprise pour tous les collégiens à pérenniser par des ambassadeurs.
- Amplifier les actions menées dans les EPCI (ex : Bocage Mayennais qui éditait chaque année les offres de stage dans les entreprises de la CC).
- Conforter à l'échelle départementale des initiatives locales de reportages sur les métiers.

Auprès des entreprises

- Communiquer auprès des entreprises sur les formations proposées dans le département.

Quand ?

- Prise de contact et premières rencontres : début 2018.
- Lancement des premières actions : rentrée 2018.

Modalités de suivi

- Nombre d'interventions dans les établissements
- Nombre de stagiaires accueillis.

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES / LES INCITATIONS

2/ Valoriser les projets intercommunaux en faveur de l'engagement des jeunes

Pourquoi ?

- Un engagement inégal des jeunes dans les activités bénévoles et citoyennes.
- Un enjeu fort de renouvellement et de pérennisation du tissu associatif.
- Un contexte de restructuration intercommunale.

Qui ?

- Porteur de projet : **EPCI de la Mayenne.**
- Accompagnement : Services de l'Etat (DDCSPP, ...), Services du Conseil Départemental.
- Acteurs associés : Associations locales.

Comment ?

Mise en œuvre

- Former les personnels et définir une politique budgétaire.
- Identifier les besoins du territoire.
- Participer au Réseau des Acteurs Jeunesse prévu en 2017.
- Développer des démarches en faveur d'un engagement des jeunes dans la vie publique : Conseil Intercommunal des Jeunes
- Valoriser ou créer des incitations à l'engagement local : Chantier Argent de Poche, Bourse au permis de conduire
- Communiquer autour de ces démarches dans des événements de type forum des associations.
- Favoriser le partage d'expérience entre collectivités, notamment par une newsletter.

Quand ?

- Lancement des réflexions : rentrée 2017.

Modalités de suivi

- Nombre d'EPCI avec la compétence enfance jeunesse.
- Nombre de jeunes du département engagés dans une association.

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES / LES INCITATIONS

3/ Encourager l'engagement des jeunes dans les projets de proximité ainsi que leur participation à la vie culturelle et à la pratique sportive

Pourquoi ?

- Le public jeunes à tendance à partir de l'adolescence à moins se tourner vers l'offre sportive et culturelle conventionnelle pour développer des pratiques plus privées ou informelles.
- En Mayenne, des premiers projets ont été développés afin de prendre en compte ces nouvelles pratiques, notamment en lien avec les établissements scolaires.

Qui ?

- Coordinateur du projet : **Conseil Départemental (Mayenne Culture), CDOS Mayenne.**
- Parties prenantes : Education Nationale (Services académiques, directeurs d'établissement -collèges et lycées-, corps enseignant), Services de l'Etat (DDCSPP), associations sportives et structures culturelles.
- Acteurs associés : EPCI (pour le développement de lieux dédiés).

Comment ?

Préalables

- Valoriser les équipements et les initiatives existantes au sein des établissements.
- Cibler les potentiels de diversification de l'offre culturelle et sportive.
- Assurer les partenariats entre les différentes parties prenantes.
- Mieux connaître et qualifier les pratiques culturelles des jeunes.

Déclinaisons

- Encourager la diversification de l'offre associative et publique : portes ouvertes, pratiques ponctuelles.
- Intégrer les structures scolaires dans une politique culturelle et sportive globale.
- Valoriser le développement de l'offre numérique dans les structures existantes.
- Envisager la création de nouveaux lieux dédiés au jeunes (études d'opportunité) : city-stades, salles de pratiques artistiques dans les établissements scolaires, espaces numériques.
- Développer le temps de contact en structure jeunesse avec les acteurs culturels de l'engagement et du sport.

Quand ?

- Prise de contact et premières rencontres : début 2018.
- Lancement des premières actions : Rentrée 2018.

Modalité de suivi

- Nombre de projets culturels et sportifs menés en lien avec les établissements scolaires.

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES / LES PRECONISATIONS

1/ Favoriser l'inclusion du numérique dans les services dédiés aux jeunes du territoire

Pourquoi ?

- Des évolutions sociétales qui amplifient le rôle de l'outil numérique en matière d'usages et de demande (dématérialisation, communication, …)..
- Des attentes en matière d'apprentissage et de développement des activités liées au numérique (jeux vidéos, graphisme, …).
- Un enjeu de mobilité sociale et d'accès à la formation qui peut trouver des réponses via le développement du numérique.

Qui ?

- Porteurs de projets : **Services d'accompagnement des jeunes (PIJ, Mission Locale, CAF …), Mayenne Culture, Education Nationale, DRAC**
- Acteurs à associer : Conseil Départemental, DDCSPP, Réseau Acteurs numériques.

Comment ?

Préalable

- Mieux connaître et qualifier les usages du numérique par les jeunes.

Déclinaisons

- Développer les pratiques numériques au sein des services (équipements et formation du personnel, développement des parcours, …).
- Promouvoir les formations et concours liés au numérique (Grande école du numérique, lien avec Laval Virtual) et les intégrer dans les perspectives professionnelles.
- Développer les modalités d'accompagnement et de communication des jeunes par les outils numériques : présence sur les réseaux sociaux, initiative « Promeneurs du Net » de la CAF à partir de la rentrée 2017.

Modalités de suivi

- Nombre de projets culturels liés au numérique.
- Nombre de participants aux projets de formation numérique.

2/ Développer l'offre de logement existante pour les jeunes en insertion (apprentis, stagiaires, …)

Pourquoi ?

- Un taux de chômage en hausse pour les moins de 25 ans en Mayenne.
- Le manque de logements adaptés et accessibles aux jeunes en insertion a été souligné comme un frein pour l'accessibilité à l'emploi, notamment dans les secteurs ruraux et pour l'emploi temporaire.
- Le territoire mayennais dispose de structures d'accueil et d'accompagnement et d'une offre de logements, mais qui sont parfois mal connues.

Qui ?

- Porteur de projet : **Association Départementale pour le Logement des Jeunes, EPCI, communes.**
- Acteurs à associer : Réseau Information Jeunesse, URHAL (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes), Mission Locale, SPRO (Service Public Régional d'Orientation), CCI et CMA.

Comment ?

Préalables

- Assurer l'interconnaissance entre les différents services en s'appuyant sur l'action de mise en réseau du SPRO (accueil de premier niveau, réorientation, …).
- Communiquer sur les services d'accompagnement auprès des jeunes dans les établissements scolaires et des parents.
- Communiquer sur le dispositif régional d'hébergements des apprentis en formation à Evron et évaluer les opportunités d'extension à l'échelle du département.

Déclinaisons

- Recenser les besoins sur les territoires au regard du tissu économique.
- Mobiliser les acteurs locaux pour la création de solutions d'hébergement dans les secteurs en déficit.
  - Création de résidences et foyers de jeunes travailleurs.
  - Développement de l'hébergement chez l'habitant.

Modalité de suivi

- Nombre de places d'hébergements disponibles sur le territoire.

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES / LES PRECONISATIONS

3/ Renforcer les liens entre les structures d'accompagnement des jeunes et les établissements scolaires

Pourquoi ?

- Un manque de connaissance des structures d'accompagnement par les jeunes du territoire notamment sur les questions d'accompagnement social.

Qui ?

- Porteur de projet : **structures du Réseau Information Jeunesse, DSDEN.**
- Accompagnement : Services de l'Etat (DDCSPP, ...), Services du Conseil Départemental, CAF.

Comment ?

Préalable

- Communiquer sur les services d'accompagnement auprès des jeunes dans les établissements scolaires.

Déclinaisons

- Développer des permanences au sein des établissements scolaires.
- Orienter l'implantation des services à proximité des établissements scolaires le cas échéant.
- Multiplier les présences ponctuelles et itinérantes dans le cadre d'évènements (festivals,...).

Modalités de suivi

- Nombre d'établissements avec une permanence du Réseau Information Jeunesse.
- Enquête de connaissance des services d'accompagnement dans les établissements scolaires.

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES / LES PRECONISATIONS

4/ Améliorer l'accessibilité à la formation supérieure

Pourquoi ?

- Un taux de poursuite post-bac relativement faible au regard des niveaux de réussite.
- Un éloignement de l'offre de formation supérieure.
- Une problématique de mobilité sociale et culturelle notable.

Qui ?

- Coordinateur : **Antenne départementale du Service Public Régional d'Orientation.**
- Acteurs à associer : Conseil Départemental, Région Pays de Loire (Service enseignement et établissements d'enseignement -notamment ceux proposant une formation post-bac-, CARIF OREF), Insertion 53.

Comment ?

Préalable

- Intégrer la révision du Schéma Régional des Jeunesses pour la prochaine période .

Déclinaisons

- Poursuivre la communication sur les formations existantes dans les établissements et dans le cadre des différentes manifestations.
- Encourager les démarches étudiantes (opération Open'air de l'ESTACA).
- Développer les formations et qualifications accessibles dans le département (licence professionnelle, brevets, …).

Modalités de suivi

- Nombre de formations existantes sur le département.
- Niveau de qualification des jeunes mayennais (tranche 15-24 ans).

6 LES ACTIONS TRANSVERSALES

ACTIONS TRANSVERSALES

- Assurer l'accueil social inconditionnel de proximité
- Favoriser la requalification des centres bourgs pour assurer les parcours résidentiels
- Développer l'attractivité territoriale du département

ACTIONS TRANSVERSALES

1/ Assurer l'accueil social inconditionnel de proximité

Contexte

- La mesure 4 du **plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social** (issu des États Généraux du Travail Social de 2015) prévoit l'organisation du premier accueil social inconditionnel de proximité dans le cadre du SDAASAP.

Définition et enjeux

- Le **premier accueil social inconditionnel de proximité** garantit à toute personne rencontrant des difficultés sociales un accueil et une écoute quel que soit sa demande et ses besoins, afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée. Ce dispositif constitue **une première ligne d'intervenants sociaux coordonnés**.

- Ce dispositif répond aux enjeux suivants :
  - Nombre croissant de personnes confrontées à des difficultés d'ordre social.
  - Délais longs d'obtention de rendez-vous auprès des services sociaux.
  - Fracture numérique croissante pour les personnes peu familières du numérique ou ne disposant pas des outils nécessaires.
  - Complexité du réseau et multiplicité des acteurs.
  - Phénomènes de non recours aux droits restant importants malgré les nombreuses initiatives déjà prises dans ce domaine.

- Cet accueil se définit par plusieurs principes majeurs :
  - Ouverture à tous les publics.
  - Premier niveau d'accueil immédiat sans rendez-vous.
  - Animation par des intervenants sociaux formés.

ACTIONS TRANSVERSALES

1/ Assurer l'accueil social inconditionnel de proximité

L'accueil de proximité existant en Mayenne

- Une diversité de structures d'accueil existant en Mayenne et maillant efficacement le territoire.

Accueil social du Département

5 Centres départementaux de la solidarité
7 antennes solidarité

Accueil social local

3 Centres Intercommunaux d'Action Sociale
9 Centres Communaux d'Action Sociale

Accueil des opérateurs de service

Agences permettant un premier accueil sans rendez-vous
3 agences CAF
1 agence CARSAT
4 agences Pôle Emploi
3 antennes Mission Locale
3 agences MSA

Points d'accueil multiservices

11 Maisons de Service au Public gérées par les EPCI

Accueil des publics spécifiques

Seniors et personnes en situation de handicap
1 Maison Départementale de l'Autonomie
2 antennes de l'autonomie sans rendez-vous
9 antennes sur rendez-vous

Public jeunesse
1 Centre Information Jeunesse
6 Points Information Jeunesse

- Des enjeux résidant dans :
  - L'interconnaissance des acteurs
  - La coordination des partenaires
  - La définition du périmètre de compétences et du champ d'action de chacun
  - L'harmonisation du premier niveau d'accueil

ACTIONS TRANSVERSALES

1/ Assurer l'accueil social inconditionnel de proximité

Qui ?

- Pilote du projet : Conseil Départemental (Direction de la solidarité).
- Acteurs à mobiliser : Etat, Collectivités, CCAS et CIAS, MDA, organismes de protection sociale, acteurs associatifs, MSAP, structures d'insertion et d'aide à l'emploi.

Comment ?

Préalables

- Identification des structures remplissant les conditions de mise en œuvre de l'accueil social inconditionnel de proximité
- Identification des publics cibles nécessitant une réflexion spécifique en matière d'accueil.

Mise en œuvre

- Constituer un groupe de travail rassemblant l'ensemble des partenaires sociaux afin de définir un cadre de réflexion commun à l'échelle départementale, articuler les accueils existants et identifier les éventuelles complémentarités possibles.
- Réaliser une Charte du premier accueil social inconditionnel de proximité qui permet de:
    - assurer l'intégration et le maintien de cet accueil dans l'offre de services de chacun des partenaires en prenant appui sur l'organisation territoriale redéfinie du Conseil départemental depuis le 1er février 2017, à savoir 5 Zones d'action médico-sociales ;
    - formaliser le portage institutionnel et politique de cet accueil ;
    - poser les bases d'une culture commune en matière de niveau d'accueil ;
    - réussir la bonne articulation entre accueil physique, téléphonique et numérique en privilégiant un accueil de proximité, mais en favorisant également l'autonomie numérique des usages.
- Adapter les ressources existantes (bâtiments, RH – effectifs et formation continue).

Quand ?

- Constitution du groupe de travail : début 2018.
- Signature de la charte : fin 2018.

Modalités de suivi

- Nombre de lieux d'accueil social inconditionnel de proximité sur le territoire.
- Nombre de réunions de pilotage de l'accueil social.
- Nombre de formations organisées et nombre d'agents bénéficiaires.

ACTIONS TRANSVERSALES

2/ Favoriser la requalification des centres bourgs pour assurer les parcours résidentiels

Contexte et enjeux

- Des enjeux de perte d'attractivité des centre-bourgs en Mayenne : vieillissement et vacance des logements , disparition de certains services et commerces…
- Une dynamique de vieillissement de la population qui induit de nouveaux besoins en services.
- D'autres publics spécifiques pouvant bénéficier d'une redynamisation des centre-bourgs et services de proximité : jeunes, personnes non motorisées…
- Des problématiques identifiées dans le cadre de l'élaboration du Plan Départemental de l'habitat (PDH) adopté le 28 septembre 2015.

Qui ?

- Porteurs de projets : **Communes, EPCI.**
- Acteurs à associer : Département, Services de l'Etat, CAUE, opérateurs du logement, Conseil Régional

Préconisations

- Mettre en œuvre les orientations du PDH suivant les objectifs suivants :
  - Objectif 1. Redynamiser les centres-bourgs par l'habitat afin de renforcer l'attractivité de leurs bassins de vie, qu'ils soient ruraux et périurbains.
  - Objectif 2. Lutter contre la vacance des logements.
  - Objectif 3. Développer une offre nouvelle de logements adaptés aux besoins et aux attentes des ménages.
  - Objectif 4. Limiter l'étalement urbain et ses impacts en termes de consommations énergétiques et de mobilité.
- Traduire ces objectifs dans les documents programmatiques à l'échelle des territoires (PLU(i), PLH, SCOT).

ACTIONS TRANSVERSALES

2/ Favoriser la requalification des centres bourgs pour assurer les parcours résidentiels

Comment ?

- Mobiliser les partenaires, dont la Région, et les différents financements prévus. En particulier les Contrats de territoires signés entre le Département et les EPCI sur le volet habitat (1 M€/an pour les 74 pôles structurants éligibles).

- Suivre les conseils du « Guide pratique pour la revitalisation des centres bourgs » élaboré par la DDT.

- S'appuyer sur les Contrats de ruralité signés entre l'Etat et les EPCI pour développer des projets correspondant aux réalités du territoire : soutien au commerce de proximité et à l'artisanat, sécurisation de la voirie, rénovation de l'habitat, développement des circuits courts et e-commerce…

- Accompagner plus particulièrement la trajectoire résidentielle des publics spécifiques (seniors, jeunes en formation ou en insertion) :
    - proposer des logements adaptés à ces publics en centres-bourgs (accessibilité PMR, équipements domotique pour les seniors, logements de petite taille et hébergement temporaire pour les jeunes…) ;
    - maintenir une offre de services de proximité.

Modalité de suivi

- Evolution de l'offre de logements dans les centres bourgs identifiés.

ACTIONS TRANSVERSALES

3/ Développer l'attractivité territoriale du département

Contexte et enjeux

- Un taux d'emploi important et un taux de chômage relativement faible en Mayenne notamment par rapport aux taux régionaux et nationaux.

- Une moindre part des professions intellectuelles supérieures (9.8% des emplois en Mayenne contre 17.3% en France métropolitaine), malgré un besoin dans les entreprises du territoire et pour certains services (médicaux notamment).

- Un manque de connaissance et d'attractivité du territoire pour les CSP+ (département peu connu à l'échelle nationale, lieu d'installation temporaire avant de rejoindre les pôles voisins…)

- Des potentialités ouvertes par la mise en service de la LGV en juillet 2017.

Leviers d'action

- Les acteurs du territoire s'engagent dans l'amélioration de l'attractivité territoriale par l'intermédiaire de leviers multiples :
    - Développement des infrastructures numériques et montée en débit des territoires.
    - Soutien de filières innovantes (réalité virtuelle à Laval…).
    - Renforcement de l'offre sportive et culturelle mayennaise (action de Mayenne Culture, réhabilitation d'équipements…).
    - Valorisation touristique de la Mayenne (Mayenne Tourisme…).
    - Communication et marketing territorial centré sur les atouts mayennais : qualité de vie, richesse patrimoniale, proximité de pôles métropolitains…

ACTIONS TRANSVERSALES

3/ Développer l'attractivité territoriale du département

Qui ?

- Coordinateur de projet : **Conseil Départemental**
- Acteurs à mobiliser : EPCI, Chambres consulaires et entreprises du territoire, SMO Mayenne Très Haut Débit, opérateurs de télécommunication

Comment ?

Développement des infrastructures numériques et montée en débit des territoires :

- Poursuite de l'intervention publique engagée depuis 2008 et formalisée dans le SDTAN pour satisfaire les nouveaux besoins du territoire.
- L'ambition du Département : déploiement progressif du réseau d'initiative publique pour atteindre 100% de couverture en 2021.
- Amélioration de l'offre en téléphonie mobile en lien avec les opérateurs
- Sur le périmètre de Laval Agglo : développement du réseau Très Haut Débit par l'intermédiaire d'une délégation de service public à l'opérateur France Telecom.

Quand ?

- A partir de 2017 : Phase 2 du SDTAN (poursuite du déploiement des lignes)

Modalité de suivi

- Nombre de foyers et d'entreprises mayennaises reliées à la fibre

Actions de communication et de valorisation des atouts de la Mayenne

- Poursuivre la valorisation de l'offre culturelle, sportive et de loisirs auprès des mayennais et des touristes : équipements et aménagements structurants (sites touristiques départementaux, chemins de halage sur la Mayenne…), évènements (festivals…)
- Réfléchir à l'élaboration d'une démarche de marketing territorial ciblé sur les profils manquants en Mayenne (cadres, professions libérales…) à diffuser au niveau national (Ile-de-France…). Valorisation des filières d'excellence et innovantes, du cadre de vie mayennais…
- Contribuer au Club Mobilité dans le cadre du développement de la LGV

Quand ?

- 2018 : lancement des réflexions sur le plan de marketing territorial

Modalité de suivi

- Nombre de canaux de communication mobilisés dans le cadre du plan de marketing territorial

Démarche pilotée par

La préfecture de la Mayenne

La Conseil Départemental de la Mayenne

Novembre 2017